

**Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner la résolution du 3 mars 2020 de M<sup>mes</sup> et MM. Maria Pérez, Ariane Arlotti, Tobias Schnebli, Hélène Ecuyer, Morten Gisselbaek, Annick Ecuyer, Maria Casares, Christina Kitsos, Steven Francisco, Alfonso Gomez, Delphine Wuest et Omar Azzabi: «Pour préserver ses prestations et son service public, la Ville de Genève ne doit pas participer au dumping fiscal».**

*24 mars 2023*

**A. Rapport de majorité de M<sup>me</sup> Alia Chaker Mangeat.**

Ce projet de résolution a été renvoyé à la commission des finances lors de la séance plénière du Conseil municipal du 7 octobre 2020. La commission s'est réunie, sous la présidence de M. Daniel Sormanni, les 27 septembre et 22 novembre 2022. Les notes de séances ont été prises par M<sup>me</sup> Jade Pérez, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

*PROJET DE RÉOLUTION*

*Exposé des motifs*

La lutte pour la justice sociale et climatique doit être l'un des principaux axes de l'action publique de la Ville de Genève. Pour sa mise en œuvre, elle nécessite des moyens financiers conséquents et doit être soutenue par la population. Les exonérations fiscales favorisent une croissance marquée du sceau de l'inégalité en privilégiant les actionnaires de certaines sociétés et sapent le rôle redistributeur de l'impôt, fondamental pour la justice sociale.

Alors que ces dix dernières années les primes d'assurance-maladie ont explosé, qu'il est de plus en plus difficile de trouver un logement abordable et que les situations de précarité touchent même la classe moyenne, les entreprises et leurs actionnaires ont copieusement été servis par trois réformes fiscales successives qui leur ont permis d'économiser des milliards en grevant d'autant le budget de l'Etat. Ainsi, la dernière réforme fiscale sur l'imposition des entreprises (RFFA) fera perdre au moins 50 millions de francs à la Ville de Genève, réduisant d'autant sa marge de manœuvre pour accomplir ses tâches de service public comme l'ouverture de nouvelles places de crèche, les aménagements et la renaturation de la Ville, le financement de la culture ou la rénovation écologique du parc immobilier. Ces défis rendent le moment d'autant plus mal choisi pour procéder à une baisse des rentrées fiscales de la Ville de Genève.

Les entreprises et les multinationales s'installent à Genève aussi en raison du cadre de vie, des infrastructures, d'une offre culturelle riche et du service public efficient, payés par les impôts de la collectivité. Il est juste que toutes les entreprises qui font des bénéfiques participent au maintien de ce bien commun, sans privilèges ni exonérations.

Avec l'urgence climatique, on assiste à la tentation opportuniste et hypocrite de glisser vers le «greenwashing» en jugeant «acceptables» certaines exonérations et en oubliant que l'impôt fait partie du contrat social et qu'il est l'outil le plus juste de répartition des richesses. Il faut refuser l'inégalité sociale et fiscale qui entérine qu'un contribuable de notre commune se voie soumis à l'impôt tandis que des entreprises qui génèrent des millions de bénéfiques peuvent y échapper et ne participent pas à l'effort de la communauté. C'est une pratique incompréhensible pour la majorité des contribuables genevois, exercée d'ailleurs dans l'opacité la plus totale puisqu'elle se trame dans le secret des bureaux feutrés des exécutifs, avec comme seule boussole quelques critères interprétables.

En considération de ce qui précède, le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de préavis négativement dorénavant pour toutes les demandes d'exonération fiscale concernant des entreprises ou des multinationales installées sur le territoire de la Ville de Genève;
- de présenter un rapport public annuel sur le nombre de préavis délivrés en matière d'exonération fiscale partielle ou complète sur le territoire de la Ville de Genève, ainsi que sur les décisions émises par le Conseil d'Etat impactant les revenus de notre commune.

## **Séance du 27 septembre 2022**

*Audition de MM. Morten Gisselbaek et Tobias Schnebli, résolutionnaires*

M. Schnebli indique que cette résolution soutient le principe de l'égalité fiscale et demande au Conseil administratif, lorsque ce dernier est interpellé par le Canton pour donner un préavis sur des exonérations fiscales à des entreprises, de préavis négativement ces exonérations de manière générale.

Les taux auxquels sont imposées les entreprises par la collectivité publique sont le fruit de négociation, de compromis et de choix politique. Prochainement, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) imposera un taux de 15% de manière générale. Il existe plusieurs manières de faciliter et de favoriser l'installation d'entreprises à Genève sans compromettre ce principe d'équité fiscale, c'est-à-dire de ne pas accorder des privilèges uniquement à certaines entreprises et pas à d'autres. Cette pratique de spirale au rabais, au dumping

fiscal, participe à un phénomène qui n'est pas durable pour le développement et pour la permanence économique de région, de pays et de canton comme celui de Genève. Ce n'est pas une manière saine de favoriser l'installation d'entreprises qui créent des places de travail, et qui ont certainement des rôles positifs et utiles à jouer pour les collectivités.

Il rappelle que l'actuel responsable des finances du Conseil administratif en Ville de Genève (*ndlr: M. Alfonso Gomez, alors simple conseiller municipal*) a signé cette résolution. Il estime que la commission des finances devrait pouvoir exiger que le Conseil administratif prenne position sur ce sujet et explique sa politique.

Il explique ensuite la motivation du dépôt de cette résolution. Les signataires ont eu connaissance en 2019 de cas d'entreprises pour lesquels le Conseil administratif, pourtant de gauche, a préavisé favorablement des rabais fiscaux soumis par le Canton. Les signataires de la résolution estiment qu'il est nécessaire que la position du Conseil administratif actuel soit expliquée, ce d'autant plus dans un contexte budgétaire déficitaire et en présence de besoins financiers accrus pour le domaine social, la transition énergétique et la lutte pour le climat et l'environnement.

Genève en particulier peut se passer de voir s'installer des entreprises qui viendraient uniquement pour bénéficier de ces exonérations. Ce trop-plein d'entreprises coûte cher à la collectivité publique, à quoi il faut rajouter une pénurie de logements et d'infrastructures. Il estime que ces entreprises devraient toutes assumer la même charge fiscale.

La résolution exige par ailleurs un rapport public annuel. Les collectivités publiques, le Canton et en l'occurrence la Ville de Genève devraient ainsi indiquer les exonérations accordées, le nombre d'entreprises sans indication de nom afin de respecter le secret fiscal. Cette transparence leur semble indispensable.

M. Gisselbaek s'interroge sur le manque de transparence actuel. Il rappelle que la Fondetec octroie des prêts aux entreprises. L'idée d'aider une entreprise en général ne pose pas de problème. En revanche, le manque de transparence n'est pas acceptable. Octroyer des rabais fiscaux à certaines entreprises contrevient par ailleurs au principe d'égalité. Si des aides sont nécessaires, celles-ci doivent être transparentes. Les associations qui bénéficient d'aides financières doivent figurer dans les comptes de la Ville afin que tout le monde puisse en être informé. Il rajoute que le G20 exige un taux d'imposition sur le bénéfice de 15% applicable à toutes les entreprises, cela prouve que cette problématique n'est pas anodine. La pratique actuelle de la Ville de Genève peu démocratique et transparente interroge.

Un commissaire demande si ces exonérations sont encore octroyées ou si le Conseil administratif a décidé d'y renoncer depuis les révélations de 2019.

M. Gisselbaek répond que la commission doit poser la question à M. Gomez.

Le même commissaire comprend donc que la résolution prévoit d'interdire toute exonération, quand bien même l'entreprise serait vertueuse, durable et innovante.

M. Gisselbaek indique qu'il n'y a aucune raison qu'une entreprise soit exonérée. En revanche, elle peut recevoir des aides. Dans le cas d'exonérations, le secret fiscal fait que l'on ne peut pas savoir qui prend la décision d'accorder des exonérations et de considérer que l'entreprise est vertueuse. Actuellement, le Conseil administratif est de majorité de gauche, mais cela peut changer dans quelques années et ils décideront alors qu'un autre type de société est vertueux. Cette manière de faire ne prévoit donc pas de transparence et n'est pas démocratique.

Une commissaire approuve les propos des signataires, en ce qu'ils concernent la question de l'égalité de traitement entre les entreprises et la question de la transparence. Elle partage donc certaines des préoccupations des auditionnés. Elle rappelle qu'Ensemble à gauche avait déposé un texte au niveau du Canton pour supprimer cette possibilité d'allègement. Elle s'interroge sur le traitement de ce texte.

M. Gisselbaek indique que ce texte est certainement encore en traitement et ciblait certaines sortes d'entreprises, ce qui n'est pas le cas de cette résolution. Il estime que toutes les entreprises doivent être concernées.

La même commissaire rappelle que cette question des allègements fiscaux est un élément de promotion économique et concerne les sociétés nouvellement créées. Un certain nombre de critères doivent être respectés pour obtenir une exonération. Cela pose néanmoins des problèmes en matière d'égalité de traitement, car la décision prise pourrait être arbitraire et actuellement, la transparence fait défaut.

Une commissaire rappelle qu'Ensemble à gauche a également déposé un autre objet qui concerne la même problématique, et qui a donné lieu à un rapport traité par la commission des finances. La commission avait auditionné M. Gomez qui avait informé du fait que ce n'était pas possible de publier un rapport. Cette dernière avait donc amendé cette motion afin de proposer d'élaborer une charte qui définirait tous les critères à respecter pour soutenir les entreprises. Elle demande ce que pensent les auditionnés de cette idée.

M. Gisselbaek insiste sur le fait qu'il faut garantir une égalité de traitement. La Ville peut aider des entreprises dans le besoin, mais elle doit faire preuve de transparence. Actuellement, les manières de procéder sont obscures: cela pose la question de la manière dont les critères sont appliqués, par qui ils sont appliqués, etc.

Le président indique que les manières de procéder resteront obscures, car la marge de manœuvre des communes est quasiment nulle puisque le Canton est chargé de faire l'analyse et demande le préavis à la commune. Le Canton prend la décision finale, peu importe si le préavis donné par la commune est positif ou négatif.

Un commissaire informe que la motion qui traitait d'un sujet similaire est la motion M-1514. L'audition a eu lieu au début de 2021. On observe des changements depuis au niveau du pourcentage et de la situation générale. Il serait judicieux d'auditionner M. Gomez pour lui demander si la situation a changé depuis, puisque c'était à l'époque de cette motion le début de son mandat.

Un commissaire remarque que le Conseil municipal est démuni face à cette problématique. Elle demande si les signataires ont également déposé un texte au niveau du Canton. Elle est d'avis que la commission ne peut pas aller plus loin. Elle demande comment les signataires ont eu connaissance de ces informations puisqu'elles sont protégées par le secret fiscal.

M. Schnebli répond que la démarche a été faite au niveau du Canton, mais l'étude de cet objet n'est pas terminée au Grand Conseil. C'est par un article paru dans *Le Courrier* que les signataires ont eu connaissance de la problématique.

M. Schnebli rappelle que la Ville peut communiquer sur le nombre d'entreprises qui bénéficient d'exonérations ainsi que le nombre total de demandes sans violer le secret fiscal. Elle n'est pas forcée d'indiquer leurs noms.

Le président dit qu'il faudrait demander au Conseil administratif ce qu'il a entrepris comme démarche pour répondre à la motion M-1514.

Un commissaire demande si le nouveau taux minimum de 15% n'implique pas *de facto* la fin des exonérations, ou si des boîtes à outils seront mises en place pour le contourner.

Le président indique que cela se joue au niveau de la Confédération. Le taux de 15% n'est pas encore exigé et ne concernera que les grandes sociétés avec un important chiffre d'affaires. Les autres entreprises devront respecter le taux de 13,99%, qui est le taux de Genève. Il existe une boîte à outils pour les baisser, dans certaines conditions. Or, il existe peu d'instruments à Genève pour baisser le taux, en comparaison avec d'autres cantons.

Le président demande si la commission souhaite auditionner M. Gomez.

Un commissaire propose de lui adresser plutôt une question écrite sur la pratique actuelle du Conseil administratif par rapport à ces exonérations.

Le président indique que la motion M-1514 est toujours à l'ordre du jour, et qu'il ne peut donc pas appliquer ce qui est demandé puisqu'elle n'a pas été votée (la charte par exemple). Il accepte la proposition d'écrire à M. Gomez.

## **Séance du 22 novembre 2022**

### *Discussion et votes*

Une commissaire d'Ensemble à gauche rappelle que la commission avait reçu les résolutions pour traiter cette résolution. Une autre motion traitait de la même problématique (la motion M-1514 A/B). Le rapport est déjà inscrit à l'ordre du jour. Dans ce cadre, la commission avait auditionné M. Gomez.

Le président comprend que la discussion se fera en plénière. La résolution prévoit de préavis négativement et présenter un rapport public annuel. M. Gomez a rappelé que ce n'était pas possible puisqu'on ne peut pas donner les noms des entreprises et les décisions du Conseil administratif. Il propose à la commission de rejeter cette résolution, puisque la discussion sur le fond aura lieu lors du traitement de ce point inscrit à l'ordre du jour de la séance ordinaire.

La commissaire d'Ensemble à gauche rappelle que cette motion avait été amendée, car quelques points n'étaient pas applicables. Elle a été amendée comme suit: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'élaborer une charte de principes pour donner son préavis concernant les allègements fiscaux.»

Un commissaire de l'Union démocratique du centre remarque qu'il ne s'agit pas tout à fait du même texte. Le texte précédent comportait une charte, alors que cette résolution prévoit de donner un préavis systématique négatif. Il approuve cette solution, plutôt qu'un préavis donné en fonction d'une charte qui aurait été élaborée avec des critères. La commune doit donner un préavis négatif chaque fois par principe.

Le président rappelle que la deuxième invite a été supprimée de la motion.

La commissaire d'Ensemble à gauche rappelle que la commission a voté cette motion en février 2021. La commission peut éventuellement demander à M. Gomez s'il y a eu des changements à ce sujet depuis une année et demie.

Le président répond que rien n'a changé à sa connaissance. Le principe est toujours le même: quand une entreprise souhaite être exonérée, le Canton demande l'avis de la commune. Le Canton n'est toutefois pas obligé de suivre le préavis de la commune.

Une commissaire du Parti libéral-radical est d'avis que cette résolution devrait être refusée. Elle n'est pas applicable d'un point de vue légal. Elle estime que l'on ne peut pas demander à la Ville de préavis négativement toutes les demandes d'exonérations. Cette règle générale ne prend pas en compte les personnes qui se trouveraient au bord de la faillite et qui demanderaient des réductions de fiscalité. Il peut y avoir une entreprise qui demande d'être exonérée fiscalement pour x raisons. On veut traiter indistinctement toutes les demandes. Selon elle, il faut

qu'un juge puisse se pencher sur chaque demande. Sinon, on crée un système où il n'y a plus de loi ni de juge.

Une commissaire du Centre considère qu'indépendamment de la question de son opportunité, la résolution est applicable et n'a pas de force contraignante. Elle rajoute que les entreprises dont parle la commissaire du Parti libéral-radical ne rentrent pas dans le même cadre. La résolution prévoit que la loi soit la même pour tous et applicable pour tous. Il s'agit de ne pas accorder des exonérations à des sociétés, pour respecter l'égalité de traitement vis-à-vis d'autres entreprises qui sont taxées. La préoccupation de la résolution est l'égalité, et aussi afin qu'aucune décision arbitraire ne soit prise par rapport à ces exonérations d'entreprises. Ces exonérations données uniquement à certaines entreprises ne garantissent aucune transparence. Elle comprend donc l'objectif de la résolution, qui est selon elle légitime. Ces points doivent toutefois être traités au niveau du Canton.

Le président rappelle qu'il ne peut pas y avoir de transparence, à cause du secret fiscal absolu à Genève. L'Etat choisit d'accorder ces exonérations. Il peut décider de prendre en compte le préavis de la commune ou non.

Un commissaire du Parti socialiste confirme que le Canton peut accorder à certaines entreprises des exonérations. Le Parti socialiste estime plus clair et limpide de n'accorder aucune exonération et de ne pas entrer en matière, car ces questions sont arbitraires. C'est un signal qui leur paraît intéressant. Le Parti socialiste soutiendra donc cette résolution. Le parti propose également un amendement, celui de supprimer la deuxième invite.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre déclare que l'objectif est d'attirer les sociétés qui arrivent en Suisse, et ainsi on leur propose de ne pas payer d'impôt pendant dix ans. Au départ, cette règle ne s'appliquait qu'au niveau fédéral. L'idée était d'installer des entreprises dans des zones périphériques, à la campagne. Ces régions se réjouissaient donc d'accueillir ces entreprises multinationales. A Genève, cette règle n'est pas applicable, car si on offre ce cadeau à une multinationale qui s'installe à Genève elle sera forcément en concurrence avec une autre multinationale qui exercera la même activité ou presque. Cela aura pour conséquence de créer des inégalités de traitement et cela faussera la concurrence. C'est une règle qui fonctionne pour aménager une zone perdue de la Suisse, mais ce n'est pas une règle qui fonctionne dans une ville comme Genève, où tout le monde est en concurrence avec tout le monde. Il est d'avis que par principe, et même si l'avis de la Ville n'a aucune force contraignante pour le Canton, il ne faut pas accorder des exonérations à des multinationales qui viennent s'installer à Genève.

Le président dit que la résolution ne s'adresse pas uniquement aux multinationales, et qu'il peut s'agir également d'exonérations partielles.

Un commissaire du Centre informe que la résolution s'adresse aux entreprises innovantes.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre ajoute que le magistrat en charge de l'économie, pour bien se faire voir dans tel domaine de l'économie, accorde une exonération à une entreprise, dans le but de se mettre en valeur. Cela n'apporte rien à l'économie locale, et c'est injuste.

Un commissaire des Vert-e-s déclare que les Vert-e-s ont deux amendements à proposer. Le premier est le retrait de la deuxième invite. Le deuxième prévoit d'ôter la mention des entreprises dans la première invite, à savoir modifier l'invite comme suit: «toutes les demandes d'exonération fiscale concernant des multinationales installées sur le territoire de la Ville de Genève». Les Vert-e-s estiment qu'aucun critère n'est suffisamment tangible pour permettre un bon filtre des entreprises. Le seul critère que l'on peut appliquer est le critère «multinationale». Les entreprises englobent les petites et moyennes entreprises (PME), et différentes sortes d'entreprises. Certaines PME font beaucoup d'argent et d'autres en font moins. Mettre des critères dans une résolution semble difficile. Les Vert-e-s souhaitent élaborer une résolution de principe, qui vise donc les multinationales.

Un commissaire du Centre comprend que ce type de préavis donné par la Ville concerne uniquement les entreprises innovantes. Il ne s'agit plus de négoce, comme on l'a connu dans le passé, mais d'entreprises innovantes. Comme expliqué par le commissaire de l'Union démocratique du centre, l'idée initiale était certainement d'aider les zones périphériques de la Suisse en attirant des entreprises dans ces zones, et pas forcément dans une ville-centre comme la Ville de Genève. Quand on parle de technologie innovante, cela impose d'avoir une vision plus globale, à savoir si la Suisse romande, en l'occurrence Genève, est capable de régater avec d'autres centres d'innovation à travers le monde. Il mentionne la Silicon Valley, Paris et la Start-Up Nation d'Israël. Il faut donc se demander si Genève fait partie de l'économie du passé, ou si la Ville souhaite se diriger vers une économie du futur. Il est d'avis que se limiter n'est pas une bonne idée. Il faut penser à demain et à l'évolution de notre économie. C'est en votant contre ce type de texte qu'on peut donner un espoir que Genève reste une ville internationale et pas une ville de province.

Le président approuve ces derniers propos. Il donne l'exemple d'Archamps qui se développe fortement, grâce à de nouvelles sociétés technologiques. Si on souhaite que ces sociétés traversent la frontière, on doit rester attentif. Il n'est pas pour accorder des exonérations, mais cela peut être utile. En l'occurrence, il s'agit d'importantes sociétés qui se sont installées à Archamps, notamment dans le domaine pharmaceutique innovant. Il faudrait que ces entreprises viennent à Genève. Il indique qu'il faut rejeter ce type de texte, et rappelle que le Conseil municipal discutera de toute manière en plénière de la motion M-1514. Les



commissaires pourront l'amender comme ils le souhaitent, plutôt que discuter d'une résolution qui n'aura pas d'impact.

Un commissaire des Vert-e-s estime que vivre dans le Moyen Âge équivaut à concevoir sa politique économique en matière fiscale. On attire plus les entreprises uniquement grâce à la fiscalité. En Suisse, trois critères passent avant la fiscalité: les critères de la formation, les critères de la stabilité politique et les critères de la stabilité économique. Actuellement, travailler sur les questions de concurrences fiscales est une vision de l'économie du Moyen Âge. L'économie durable et solidaire travaille sur les trois premiers critères, et non pas sur les questions fiscales. La tendance actuelle en Europe est celle de l'OCDE, à savoir un taux de 15% de fiscalité pour tout le monde. Actuellement, cela a été démontré par la Confédération et par le Canton, il faut éviter les exonérations fiscales. Pour ces raisons, ce texte a du sens. On ne trouve pas d'accord sur le type d'entreprise à qui on souhaite refuser les exonérations fiscales. Or, ne pas entrer en matière en considérant que c'est inutile et que ce n'est pas ainsi que la Ville de Genève assure sa politique économique pose des questions. Cela ne suit pas l'air du temps et ce n'est pas ainsi que la Confédération compte répondre aux demandes de l'OCDE.

Le président dit que ce n'est pas cette résolution qui permettra de résoudre cette problématique. Il rappelle que le Conseil municipal traitera de ce sujet lors du débat sur la motion.

Un commissaire du Parti libéral-radical rappelle que l'économie et la fiscalité sont des domaines qui relèvent de compétences cantonales. Le Parti libéral-radical s'opposera donc à cette résolution.

Une autre commissaire du Parti libéral-radical rappelle que c'est difficile d'établir des critères absolus. Elle donne la définition d'une multinationale: il s'agit de «toute entreprise qui produit sur un territoire autre que son territoire d'origine. L'usage est de considérer que toute firme qui possède 10% du capital d'une entreprise étrangère est une multinationale.» Elle comprend que plusieurs petits groupes ont un pourcentage. La distinction entre une entreprise et une multinationale n'est pas claire. La gauche aime poursuivre ce qui fait le dynamisme et la richesse de Genève. Elle rappelle que les comptes de l'année passée prévoyaient un boni de 60 000 000 de francs. On a constaté des chiffres exceptionnels dont 80% proviennent du négoce, des banques, de l'horlogerie et des transports. Ce type de texte aura pour conséquence de chasser les gros contribuables qui permettent de produire des prestations sociales. Elle rappelle que la banque Pictet a déménagé à Carouge, la banque Lombard Odier part à Bellevue, etc. Elle demande si la gauche souhaite continuer à saigner la Ville. Ils veulent gagner de l'argent, mais également chasser les personnes qui en produisent. Elle rappelle que le Portugal qui était un pays pauvre a fait venir toutes les entreprises

et certains privés en leur garantissant qu'ils n'auraient pas à payer d'impôts. La gauche souhaite chasser les personnes qui contribuent au dynamisme et à la richesse. Elle donne l'exemple de La Chaux-de-Fonds, qui a été gouvernée par la gauche qui a augmenté les impôts. Cela a provoqué le départ de tous les gros contribuables à Neuchâtel. Si la Ville s'appauvrit, les premières victimes seront les pauvres, et les riches partiront. Elle conclut que c'est difficile de différencier les entreprises des multinationales.

Le président rappelle que la Ville de La Chaux-de-Fonds est au bord de la faillite depuis plusieurs années.

Une commissaire du Centre confirme que c'est un instrument de politique économique, qu'on soit pour ou contre, qui relève de la compétence du Canton et le préavis de la Ville n'est absolument pas contraignant pour le Canton. Cette proposition a été déposée l'année dernière au Grand Conseil. Par rapport à cette proposition, elle informe que deux socialistes sur trois se sont abstenus et un Vert sur deux s'est abstenu. On constate donc qu'une grande partie de la gauche s'est abstenue sur cet objet. La compétence est cantonale. Si les Vert-e-s souhaitent agir, ils doivent consulter leurs collègues commissaires aux finances au niveau cantonal. Elle remarque qu'il y a une division au sein de leur parti sur ces aspects fiscaux.

Le président rappelle qu'une résolution est une déclaration du Conseil municipal. Elle n'a donc pas de portée. Le Conseil administratif n'est pas invité à se positionner sur une résolution qui est une déclaration du Municipal.

Une commissaire du Parti libéral-radical propose un amendement, soit la suppression de la première invite.

Le président met au vote le premier amendement des Vert-e-s, à savoir la suppression de la deuxième invite.

La suppression de la deuxième invite est acceptée à l'unanimité.

Le président met au vote le deuxième amendement des Vert-e-s (enlever les demandes d'exonération fiscale concernant des entreprises, et garder uniquement la mention des multinationales).

Par 7 oui (1 EàG, 1 S, 2 Ve, 2 LC, 1 MCG) contre 5 non (1 UDC, 3 PLR, 1 S) et 3 abstentions (1 Ve, 2 S), la proposition d'amendement des Vert-e-s est acceptée.

Le président met au vote l'amendement du Parti libéral-radical, à savoir la suppression de la première invite.

Par 8 non (1 EàG, 4 S, 3 Ve) contre 6 oui (3 PLR, 1 UDC, 1 MCG, 1 LC) et 1 abstention (LC), la proposition d'amendement est refusée.

Le président met au vote la résolution R-258 amendée.

Par 8 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve) contre 7 non (2 LC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG), la résolution R-258 amendée est acceptée.

Une commissaire du Parti libéral-radical annonce un rapport de minorité pour cet objet.

### *PROJET DE RÉOLUTION AMENDÉE*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de préavisier négativement dorénavant toutes les demandes d'exonération fiscale concernant des multinationales installées sur le territoire de la Ville de Genève.

9 janvier 2023

## **B. Rapport de minorité de M<sup>me</sup> Patricia Richard.**

Cette résolution demande de préavis négativement dorénavant pour toutes les demandes d'exonération fiscale concernant des multinationales installées sur le territoire de la Ville de Genève.

Cette question des allègements est un élément de promotion économique et concerne les sociétés nouvellement créées. Un certain nombre de critères doivent être respectés pour obtenir une exonération.

Les manières de procéder resteront obscures, car la marge de manœuvre des communes est quasiment nulle puisque le Canton est chargé de faire l'analyse et demande le préavis à la commune. Le Canton prend la décision finale, peu importe si le préavis donné par la commune est positif ou négatif.

Le taux de 15% discuté en Europe n'est pas encore actif et ne concernera que les grandes sociétés avec un important chiffre d'affaires. Les autres entreprises devront respecter le taux de 13,99%, qui est le taux de Genève.

Or, il existe peu d'instruments à Genève pour baisser ce taux, en comparaison avec d'autres cantons.

M. Gomez a rappelé que ce n'était pas possible puisqu'on ne peut pas donner les noms des entreprises et les décisions du Conseil administratif.

Il ne peut pas y avoir de transparence, à cause du secret fiscal absolu à Genève.

Regardons l'exemple d'Archamps qui se développe fortement, grâce à de nouvelles sociétés technologiques et pharmaceutiques.

Si on souhaite que ces sociétés traversent la frontière, on doit rester attentif.

Les exonérations peuvent être utiles.

Ce type de texte aura pour conséquence de chasser les gros contribuables qui permettent de produire des prestations sociales.

La banque Pictet a déménagé à Carouge, la banque Lombard Odier part à Bellevue, etc.

Souhaitons-nous continuer à saigner la Ville?

Le Portugal qui était un pays pauvre a fait venir toutes les entreprises et certains privés en leur garantissant qu'ils n'auraient pas à payer d'impôts et cela fonctionne.

Prenons l'exemple de La Chaux-de-Fonds, qui est en faillite depuis plusieurs années, elle a été gouvernée par la gauche qui a augmenté les impôts. Cela a provoqué le départ de tous les gros contribuables à Neuchâtel. Si la Ville s'appauvrit, les premières victimes seront les pauvres, et les riches partiront.

L'exonération fiscale, c'est un instrument de politique économique, qu'on soit pour ou contre, cela relève de la compétence du Canton.

Cette proposition a été déposée au Grand Conseil, deux socialistes sur trois se sont abstenus et un Vert sur deux s'est abstenu. On constate donc qu'une grande partie de la gauche s'est abstenue sur cet objet.

La compétence est cantonale. Si les Vert-e-s souhaitent agir, ils doivent consulter leurs collègues commissaires aux finances au niveau cantonal. Il y a une division au sein du parti sur ces aspects fiscaux.

Quoi qu'il en soit, cette résolution est dangereuse pour Genève.

Il est donc impératif de la refuser, avant que les très gros contribuables s'en aillent voir ailleurs, si l'herbe est plus verte, et surtout moins chère.